

Table des matières

PréfaceIX
Table des abréviations	XXV
1. Introduction.....	1
1.1 Les personnes morales en général	5
1.2 Les dispositions générales régissant les personnes morales (art. 52 ss CC).	9
1.2.1 Généralités	9
1.2.2 Les trois conditions d'existence.....	10
1.2.2.1 L'existence autonome.....	10
1.2.2.1.1 Les organes.....	10
1.2.2.1.2 Le nom	12
1.2.2.1.3 Le siège	13
1.2.2.2 Le but de la personne morale	14
1.2.2.3 L'inscription au registre du commerce.....	14
1.2.3 La fin de la personne morale	15
1.3 Les personnes morales à but idéal	17
1.3.1 Introduction	17
1.3.2 La liberté associative (art. 23 Cst.).	17
1.3.2.1 Généralités	17
1.3.2.1.1 Notion.....	17
1.3.2.1.2 Rappel historique	18
1.3.2.2 La titularité	18
1.3.2.2.1 Les personnes physiques	19
1.3.2.2.2 Les personnes morales	20

1.3.2.3 Aspects positif et négatif	20
1.3.2.3.1 Introduction	20
1.3.2.3.2 L'aspect positif	21
1.3.2.3.3 L'aspect négatif	22
1.3.2.4 Les restrictions à la liberté associative	24
1.3.2.4.1 Les conditions générales de la restriction	25
1.3.2.4.2 La base légale	25
1.3.2.4.3 L'intérêt public	25
1.3.2.4.4 La proportionnalité	26
1.3.2.4.5 Le noyau dur	26
2. L'association (art. 60 ss CC)	29
2.1 Généralités	33
2.1.1 Les dispositions relatives à l'association: impératives, relativement impératives, dispositives	33
2.1.2 La hiérarchie des normes régissant les associations	35
2.2 Les statuts	37
2.2.1 Notion	37
2.2.2 Interprétation	38
2.2.3 La volonté d'être organisé corporativement	39
2.2.3.1 Le statut juridique des membres fondateurs et l'acte de fondation	39
2.2.3.2 Le nombre minimal de membres fondateurs requis	40
2.2.4 L'inscription au registre du commerce	41
2.2.4.1 Généralités	41
2.2.4.2 L'inscription facultative	41
2.2.4.3 L'inscription obligatoire	42
2.2.5 Les conditions de forme	44
2.2.5.1 La forme simple	44
2.2.5.2 La signature des statuts	44
2.2.5.3 La langue utilisée	45

2.2.6 Le contenu	45
2.2.6.1 Le but	46
2.2.6.1.1 Le but au sens strict et au sens large.....	46
2.2.6.1.2 Le but idéal et le but économique	47
2.2.6.2 Les ressources	51
2.2.6.3 L'organisation de l'association.....	52
2.2.6.3.1 Les organes en général	52
2.2.6.3.2 L'assemblée générale	53
2.2.6.3.2.1 Généralités.....	53
2.2.6.3.2.2 Les compétences de l'assemblée générale.....	55
2.2.6.3.2.3 Les compétences résiduelles	56
2.2.6.3.2.4 La convocation de l'assemblée générale.....	56
2.2.6.3.2.5 L'ordre du jour	59
2.2.6.3.2.6 Le droit de vote	61
2.2.6.3.2.6.1 La procédure de vote	61
2.2.6.3.2.6.2 Le quorum	62
2.2.6.3.2.6.3 Le calcul de la majorité	62
2.2.6.3.2.6.4 Les élections.....	63
2.2.6.3.3 La direction.....	64
2.2.6.3.3.1 Généralités.....	64
2.2.6.3.3.2 La désignation des membres de la direction	64
2.2.6.3.3.3 Les conditions d'éligibilité	65
2.2.6.3.3.4 La nature du rapport juridique entre l'association et la direction.....	68
2.2.6.3.3.5 Les devoirs de la direction.....	69
2.2.6.3.3.6 Le mode de fonctionnement de la direction	70
2.2.6.3.3.7 Le pouvoir de représentation de la direction.....	70
2.2.6.3.3.8 La responsabilité pour faute des membres de la direction..	71
2.2.6.3.3.9 La fin du rapport d'organe entre l'association et la direction	72
2.2.6.3.4 L'organe de révision	73
2.2.6.3.5 Les autres organes	74
2.3 Le sociétariat.....	77
2.3.1 L'entrée dans l'association	77
2.3.1.1 Les conditions d'accès au sociétariat.....	77
2.3.1.1.1 La liberté associative	77
2.3.1.1.2 La règle générale: pas de droit à l'admission.....	78
2.3.1.1.3 Les exceptions	80
2.3.1.1.4 La limitation du nombre de membres.....	82
2.3.1.2 La nature juridique de l'acte d'adhésion	83

2.3.1.3 Les spécificités sportives	84
2.3.1.3.1 La double affiliation	84
2.3.1.3.2 Le boycott.	87
2.3.2 La sortie de l'association	90
2.3.2.1 La sortie volontaire.	90
2.3.2.1.1 Généralités	90
2.3.2.1.2 Nature juridique	92
2.3.2.1.3 La sortie avec effet immédiat.	93
2.3.2.2 La sortie automatique.	95
2.3.2.2.1 Généralités	95
2.3.2.2.2 La clause résolutoire.	95
2.3.2.3 La décision d'exclusion	96
2.3.2.3.1 Généralités	96
2.3.2.3.2 Nature juridique	96
2.3.2.3.3 Les causes d'exclusion	97
2.3.2.3.4 L'exclusion avec ou sans indication de motifs	97
2.3.2.3.5 Le silence des statuts relativement à l'exclusion	100
2.3.2.4 Conflit de normes: quid de la décision d'exclusion en dépit de la sortie volontaire du sociétaire?	102
2.3.3 Les droits des sociétaires	103
2.3.3.1 Les droits sociaux.	103
2.3.3.1.1 Le droit de vote et l'égalité des voix	103
2.3.3.1.1.1 Généralités.	103
2.3.3.1.1.2 La représentation.	106
2.3.3.1.1.3 La suppression ou la suspension du droit de vote	107
2.3.3.1.2 La convocation à l'assemblée générale	108
2.3.3.1.3 La participation à l'assemblée générale	108
2.3.3.1.4 La communication de l'ordre du jour.	108
2.3.3.1.5 La consultation des documents de l'association.	109
2.3.3.2 Les droits patrimoniaux	109
2.3.3.2.1 Au sens large	109
2.3.3.2.2 Au sens étroit	110
2.3.3.3 Les droits de protection	111
2.3.3.3.1 Le droit de sortie.	111
2.3.3.3.2 Le droit au maintien du but social	111
2.3.3.3.2.1 La nature juridique de l'art. 74 CC	111
2.3.3.3.2.2 La transformation du but social.	112
2.3.3.3.2.3 L'exercice du droit au maintien du but social	112
2.3.3.3.3 Le droit d'attaquer en justice les décisions illégales ou contraires aux statuts selon l'art. 75 CC	113

2.3.3.3.3.1	Généralités	113
2.3.3.3.3.2	La légitimation active	114
2.3.3.3.3.3	La légitimation passive	115
2.3.3.3.3.4	La nature de la norme violée	115
2.3.3.3.3.5	Le tribunal compétent	116
2.3.3.3.3.6	Les décisions nulles et les décisions annulables	117
2.3.3.3.3.6.1	La décision nulle	117
2.3.3.3.3.6.2	La décision annulable	118
2.3.3.3.3.7	Du caractère impératif de l'art. 75 CC	120
2.3.3.3.4	Le droit de demander la dissolution de l'association	125
2.3.3.3.5	Le droit à l'égalité de traitement	128
2.3.3.3.6	Le respect des principes généraux du droit	129
2.3.4	Les obligations des sociétaires	130
2.3.4.1	Les obligations pécuniaires	130
2.3.4.1.1	Les cotisations	130
2.3.4.1.2	Les frais annexes	132
2.3.4.2	Les obligations non pécuniaires	133
2.4	Le contentieux et les mesures disciplinaires au sein des associations	135
2.4.1	Le pouvoir réglementaire des associations	135
2.4.1.1	Introduction	135
2.4.1.2	Les règles statutaires	138
2.4.1.3	Les règles du sport ou règles techniques au sens étroit .	138
2.4.1.4	Les règles techniques au sens large, y compris les règles relatives à l'organisation des compétitions . . .	142
2.4.1.5	Les règles économiques	145
2.4.1.6	Les règles disciplinaires	146
2.4.1.7	Les principes éthiques	148
2.4.2	Les normes associatives, justiciables ou non	151
2.4.2.1	L'incompétence du juge étatique à revoir des décisions relatives à l'application des règles de jeu. . .	151
2.4.2.1.1	La position du Tribunal fédéral	152
2.4.2.1.2	Les tendances de la doctrine et de la jurisprudence	153
2.4.2.1.2.1	La doctrine	153
2.4.2.1.2.2	La jurisprudence	154
2.4.2.1.2.2.1	La jurisprudence suisse	154
2.4.2.1.2.2.2	La jurisprudence du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) .	154

2.4.2.1.2.2.3	La jurisprudence française	156
2.4.3	Le pouvoir juridictionnel des associations	157
2.4.3.1	Introduction	157
2.4.3.2	Les limites d'ordre procédural	157
2.4.3.3	Les limites d'ordre matériel	159
2.4.3.3.1	Les limites statutaires	159
2.4.3.3.2	Les limites légales, en particulier celles imposées par l'art. 75 CC	159
2.4.3.3.3	Les limites du droit supranational, particulièrement du droit européen	161
2.4.3.3.3.1	L'évolution des rapports entre le monde du sport et l'Union européenne (UE)	162
2.4.3.3.3.1.1	La première phase	162
2.4.3.3.3.1.2	La deuxième phase	165
2.4.3.3.3.2	Les limites imposées par le droit européen	166
2.4.3.3.3.2.1	Le principe de la territorialité dans l'organisation du sport	166
2.4.3.3.3.2.2	Le contrôle de la régularité des compétitions	168
2.4.3.3.3.2.3	Les normes relatives aux transferts	170
2.4.3.3.3.2.4	Les clauses de nationalité	174
2.4.3.3.3.2.5	Les règles relatives à la sélection des athlètes	178
2.4.3.3.3.2.6	Les agents de joueurs	181
2.4.3.3.3.2.7	Le dopage	183
2.4.3.3.3.2.8	La billetterie	184
2.4.3.3.3.2.9	Les droits de retransmission TV	185
2.4.3.3.3.2.10	L'abus de position dominante d'une organisation	191
2.4.3.3.3.2.11	Le parrainage (sponsoring) et le contrat de licence	191
2.4.3.3.3.2.12	Les entreprises actives dans l'achat et la vente des droits sportifs	192
2.4.3.3.3.2.13	Les subventions étatiques	192
2.5	La fin de l'association	195
2.5.1	Les types de dissolution	195
2.5.1.1	La dissolution volontaire	195
2.5.1.1.1	La nature juridique de l'art. 76 CC	195
2.5.1.1.2	Les causes	196
2.5.1.1.3	La compétence	196
2.5.1.1.4	La révocation de la dissolution	197
2.5.1.2	La dissolution de plein droit	198
2.5.1.2.1	La nature juridique de l'art. 77 CC	198
2.5.1.2.2	L'insolvabilité	198

2.5.1.2.3 L'impossibilité de constituer la direction	199
2.5.1.3 La dissolution judiciaire	200
2.5.1.3.1 Le for et le tribunal compétent	200
2.5.1.3.2 La légitimation active	201
2.5.2 Les conséquences de la dissolution	202
2.5.2.1 La liquidation et l'affectation des biens	202
2.5.2.2 La radiation de l'inscription au registre du commerce ..	204
3. La fédération	205
3.1 Généralités	209
3.1.1 Notion	209
3.1.2 Définition	209
3.1.3 Les fédérations nationales et internationales	210
3.1.4 Les sections	212
3.2 Les statuts	215
3.2.1 Le but idéal des fédérations	215
3.2.2 Les ressources	216
3.2.3 Les organes des fédérations	217
3.2.3.1 L'assemblée des délégués	217
3.2.3.2 La direction	222
3.2.3.3 Les autres organes	223
3.3 La qualité de membre de la fédération	225
3.3.1 Le sociétariat dans la fédération nationale	225
3.3.2 Les membres de la fédération internationale	225
3.4 Les droits et obligations des membres	227
3.4.1 Les droits	227
3.4.1.1 Les droits sociaux	227

3.4.1.2 Les droits patrimoniaux	227
3.4.1.3 Les droits de protection	228
3.4.2 Les obligations	228
3.4.2.1 Les obligations pécuniaires	228
3.4.2.2 Les obligations non pécuniaires	228
4. La Fondation (art. 80 ss CC)	229
4.1 Généralités	231
4.2 Classification	233
4.2.1 Les fondations de droit privé	233
4.2.1.1 Les fondations ordinaires ou classiques	233
4.2.1.2 Les fondations spéciales	234
4.2.1.2.1 Les fondations de famille	234
4.2.1.2.2 Les fondations ecclésiastiques	235
4.2.1.2.3 Les fondations de prévoyance en faveur du personnel	236
4.2.1.3 Autres formes de fondations	236
4.2.1.3.1 Les fondations à but économique	236
4.2.1.3.2 Les fondations dépendantes	239
4.2.2 Les fondations de droit public	239
4.3 La surveillance des fondations	241
4.3.1 La compétence territoriale	241
4.3.1.1 Les fondations soumises à la surveillance de la Confédération	241
4.3.1.2 Les fondations soumises à la surveillance d'un canton .	242
4.3.1.3 Les fondations soumises à la surveillance d'un district ou d'une commune	243
4.3.2 La compétence matérielle	243
4.3.3 Les tâches de l'autorité de surveillance	244
4.4 La constitution	247

4.4.1 L'acte de fondation	247
4.4.1.1 La volonté de créer une fondation	247
4.4.1.2 L'affectation des biens en faveur d'un but	248
4.4.1.3 La définition du but	249
4.4.2 L'inscription au registre du commerce	250
4.4.3 Le nom et le siège	251
4.5 L'organisation	253
4.5.1 Généralités	253
4.5.2 Les organes	253
4.5.2.1 Le conseil de fondation	254
4.5.2.2 L'organe de révision	255
4.5.2.3 Les autres organes	256
4.5.3 Les destinataires ou les bénéficiaires	256
4.6 La modification de l'organisation et du but de la fondation	259
4.6.1 Généralités	259
4.6.2 La modification de l'organisation	260
4.6.3 La modification du but	261
4.7 La dissolution de la fondation	265
4.7.1 La dissolution par l'autorité compétente	265
4.7.2 La requête et l'action en dissolution	266
4.7.3 La dissolution statutaire	266
4.7.4 La liquidation	267
4.8 L'exonération fiscale des fondations	269
4.8.1 Généralités	269
4.8.2 Les fondations d'utilité publique	270
4.8.3 Les caisses d'assurances sociales et de compensation	271

4.8.4 Les institutions de prévoyance	271
4.8.5 Les organisations internationales	271
4.9 Exemples de fondations de droit suisse relatives au sport	273
4.9.1 L'Agence mondiale antidopage (AMA)	273
4.9.1.1 Présentation générale	273
4.9.1.2 Les buts et tâches de l'AMA	274
4.9.1.3 L'organisation	275
4.9.1.3.1 Le Conseil de fondation	275
4.9.1.3.2 Le Comité exécutif	276
4.9.1.3.3 Les Comités de travail	276
4.9.1.3.4 L'organe de révision	276
4.9.2 L'Aide sportive suisse (ASS)	277
4.9.2.1 Présentation générale	277
4.9.2.2 Les buts et tâches de l'ASS	278
4.9.2.3 L'organisation et les tâches des organes	279
4.9.2.3.1 Le Conseil de fondation	279
4.9.2.3.2 Le responsable de l'Aide Sportive	280
4.9.2.3.3 La Commission de contrôle	280
4.9.3 La Fondation de soutien aux sportifs d'élite du Canton de Neuchâtel (FSSECN)	281
4.9.3.1 Présentation générale	281
4.9.3.2 Les buts et tâches de la FSSECN	281
4.9.3.3 L'organisation	283
4.9.3.3.1 Le Conseil de fondation	283
4.9.3.3.2 La Commission chargée de l'attribution des subsides	283
4.9.3.3.3 L'organe de révision	284
5. Les autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport .	285
5.1 Généralités	287
5.2 Les formes sociales rencontrées en Suisse	291
5.2.1 La société anonyme (SA)	291

5.2.1.1 Généralités	291
5.2.1.2 Les buts de la SA	292
5.2.1.3 L'organisation.....	294
5.2.1.3.1 La constitution d'une SA	294
5.2.1.3.2 Les organes.....	294
5.2.1.3.3 Les modes d'exercice du droit de vote.....	295
5.2.1.4 Application au domaine du sport	296
5.2.1.4.1 En matière de recherche de fonds.....	296
5.2.1.4.2 En matière de plurisociétariat.....	298
5.2.1.5 Conclusion	298
5.2.2 La société à responsabilité limitée (Sàrl)	299
5.2.3 La société coopérative	300
5.2.3.1 Généralités	300
5.2.3.2 L'organisation.....	301
5.2.3.2.1 La constitution d'une société coopérative	301
5.2.3.2.2 Les organes.....	301
5.2.3.2.3 L'exercice du droit de vote.....	302
5.2.3.3 Application au domaine du sport	302
5.2.3.4 Conclusion	303
5.3 La restructuration ou la transformation d'une association en société commerciale.	305
5.3.1 La situation juridique en Suisse avant 1998.....	305
5.3.2 La nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral.....	307
5.3.3 La Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus)	308
5.3.4 Application de la LFus au domaine du sport: l'exemple du SC Berne.	311
5.4 Les organisations plurisociétaires en Suisse.	313
5.4.1 Les organisations plurisociétaires dans le football et le hockey sur glace	313
5.4.1.1 L'exemple de la Swiss Ice Hockey Association (SIHA). .	314
5.4.1.2 L'exemple de l'Association suisse de football (ASF) ..	316

5.5 La forme juridique des organisations sportives dans quelques pays européens et en Amérique du Nord	321
5.5.1 Le modèle européen	321
5.5.1.1 Le modèle français	322
5.5.1.1.1 Le statut juridique des fédérations	322
5.5.1.1.2 Le statut juridique des clubs professionnels.	322
5.5.1.1.3 Les types de sociétés commerciales sportives	324
5.5.1.1.3.1 La société anonyme d'économie mixte locale sportive (SAEMLS).	325
5.5.1.1.3.2 L'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (EUSRL)	325
5.5.1.1.3.3 La société anonyme à objet sportif (SAOS)	325
5.5.1.1.3.4 La société anonyme sportive professionnelle (SASP)	326
5.5.1.1.4 La cotation en bourse des SAOS et des SASP	326
5.5.1.1.4.1 Evolution historique	326
5.5.1.1.4.2 Les conditions d'admission en bourse.	327
5.5.1.1.5 Conclusion	328
5.5.1.2 Le modèle italien	329
5.5.1.3 Le modèle espagnol	330
5.5.1.4 Le modèle allemand	331
5.5.1.5 Le modèle anglais.	332
5.5.2 Le modèle américain	333
6. Bibliographie	335
7. Annexe	357